

Projet de résolution visant à autoriser la réalisation d'un projet de développement résidentiel situé sur les lots 1 424 948 et 1 424 952 du cadastre du Québec (Projet Havre Frontenac)

**Projet de résolution visant à autoriser la réalisation d'un projet de redéveloppement à des fins résidentielles, pour l'immeuble situé au 2187, rue Larivière, sur le lot 1 423 723 du cadastre du Québec (Projet L'Hirondelle)
Arrondissement de Ville-Marie**

Lors de son assemblée du 16 juin 2025, le conseil municipal a adopté les projets de résolution cités en objet et mandaté la secrétaire d'arrondissement de Ville-Marie pour fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique de consultation sur ceux-ci.

Ces projets de résolution visent à autoriser, en vertu des dispositions de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (2024, c. 2), les projets ci-haut décrits aux conditions énoncées audits projets de résolution et ce, en dérogation à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

Le projet Havre Frontenac déroge notamment aux paramètres de hauteur maximale, de densité maximale, de marge latérale et d'unité de chargement.

Le projet L'Hirondelle déroge notamment aux paramètres de hauteur maximale, de densité maximale, de marges latérales minimales et de catégorie d'usage autorisée.

Ces projets de résolution ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

L'assemblée publique de consultation sur ces projets de résolution se tiendra le mercredi 25 juin 2025, à 17 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée, Montréal.

Au cours de cette assemblée publique, une personne représentant la Ville expliquera chacun de ces projets de résolution et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes souhaitant s'exprimer à ce sujet.

Ces projets de résolution ainsi que les dossiers décisionnels y afférents (Projet Havre Frontenac – 1255289001 // Projet L'Hirondelle - 1257400004) peuvent être consultés au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement de Ville-Marie, situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (mais à partir de 10 h 30 le mercredi) et peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ville-marie.

L'accès aux documents de présentation se fera par le biais du site Internet de l'arrondissement, à la section « Consultation publique », ou via le lien suivant : <https://montreal.ca/articles/dossiers-letude-en-matiere-durbanisme-dans-ville-marie-5538>.

Fait à Montréal, le 18 juin 2025

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat